

DEC212332DR12

Décision relative au tarif des prestations du LNC - UMR 7291 intitulée « hébergement animalerie »
LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 Septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie réalisé par le LNC, UMR7291 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par espèce d'animal et par jour. (TVA au taux en vigueur).

Coût journalier d'hébergement par espèce				
Espèces hébergées	T1 Coût complet avec marge 15%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors dépenses de personnel permanent	T3 Coût complet hors dépenses de personnel permanent, hors amortissement du matériel et hors PPE
Rats	0,89	0,78	0,29	0,28
Souris	0,79	0,69	0,26	0,25
Souris transgéniques	0,79	0,69	0,26	0,25
Cobayes	2,68	2,33	0,88	0,85

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 01/01/2021

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 07/09/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.